

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-662 décrétant un emprunt et une dépense de 5 619 000 \$ pour la réfection de la piscine extérieure et des infrastructures du parc Antoine-St-Onge.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 avril 2021.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 30 avril 2021

Me Chantal Doucet
Greffière